

➤ ÉDUCATION MUSICALE

Éducation musicale et interdisciplinarité

« Au cycle 4, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ouvrent de nouvelles possibilités pour atteindre les objectifs de l'enseignement d'éducation musicale fixés par le programme. Si des objets d'étude peuvent être aisément identifiés pour permettre de croiser plusieurs approches disciplinaires, de nombreuses compétences développées en éducation musicale peuvent s'appliquer à des objets d'étude plus éloignés. La thématique « Culture et créations artistiques » garde un statut particulier : étant au cœur de la discipline éducation musicale, elle peut accueillir de nombreuses rencontres interdisciplinaires susceptibles de nourrir une large partie des compétences du programme comme de construire les connaissances qui y sont liées. Les professeurs d'éducation musicale veillent à explorer l'ensemble des autres thématiques. Les différentes expériences faites dans le cadre des EPI enrichissent le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves. »

Programme éducation musicale pour le cycle 4 – Croisements entre enseignements - Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015.

SOMMAIRE

Un capital interdisciplinaire progressivement construit.....	2
S'entendre sur les termes	3
Des difficultés à identifier pour mieux les surmonter	6
L'interdisciplinarité au service du socle commun	7

Si cette fiche débute par une citation du programme pour l'éducation musicale au cycle 4 qui, en conclusion, évoque la diversité des contributions possibles de l'enseignement de l'éducation musicale aux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), elle ne s'y cantonne pas. Elle traite plus largement des diverses dimensions interdisciplinaires de la discipline, qu'elles soient internes à sa mise en œuvre, liées à l'enseignement de l'histoire des arts ou encore à la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Un capital interdisciplinaire progressivement construit

Pour les enseignements artistiques, l'interdisciplinarité n'est pas une inconnue. La majorité des professeurs d'éducation musicale la pratique régulièrement dans diverses situations :

- les deux dernières décennies ont été jalonnées de dispositifs institutionnels successifs visant à décloisonner les approches des enseignements disciplinaires et proposer aux élèves des regards croisés sur la connaissance : *parcours croisés, travaux diversifiés, itinéraires de découverte* (IDD) auxquels nous pourrions ajouter les *travaux personnels encadrés* (TPE) au lycée général et technologique ou les *projets pluridisciplinaires à caractère professionnel* (PPCP) en lycée professionnel ;
- depuis l'année scolaire 2009-2010, l'enseignement « transversal et pluridisciplinaire » d'histoire des arts, enseignement très souvent coordonné par les professeurs des disciplines artistiques, a focalisé ces démarches sur les objets artistiques, leur langage, leur histoire et leur portée autant symbolique qu'expressive ;
- depuis trente ans, l'éducation artistique et culturelle est devenue une préoccupation importante de l'École et de ses partenaires. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 a entériné cette profonde évolution en inscrivant pour la première fois dans le code de l'éducation cette responsabilité nouvelle de l'École¹. Les enseignants d'éducation musicale ont été des acteurs majeurs de cette évolution, multipliant les projets partenariaux leur permettant d'enrichir la formation des élèves d'expériences et connaissances connexes à la musique mais aussi à l'art en général ;
- enfin, et ce n'est pas le moins important bien au contraire, les programmes successifs (1985, 1995, 2008) ont engagé les professeurs à construire et investir, au départ de la musique pratiquée et étudiée, des passerelles nouvelles entre les arts et avec d'autres domaines de la connaissance. À cet égard, notons par exemple que les programmes de la génération 2008 posent comme objectif majeur la construction d'une culture musicale et *artistique*. Les pédagogies mises en œuvre ont évolué en conséquence, aidées en cela aussi bien par la quantité croissante d'informations aisément mobilisables sur les réseaux que par des équipements adaptés pour les faire partager aux élèves (ordinateur multimédia connecté et système de visualisation collective notamment).

C'est donc forte de cette histoire, de ces expériences et des réflexions qui l'ont accompagnée que l'éducation musicale et les professeurs qui en ont la charge abordent aujourd'hui une nouvelle étape dans le développement de cette approche pédagogique. Si les EPI et l'enseignement de l'histoire des arts en sont des composantes majeures, d'autres, moins visibles mais tout autant essentielles doivent être également considérées, qu'il s'agisse des démarches circonscrites à l'enseignement de l'éducation musicale (mises en œuvre exclusivement par le professeur d'éducation musicale) ou bien de la construction des compétences par essence transversales du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

1. Article L 121-1 du code de l'éducation : « L'éducation artistique et culturelle [...] concourt directement à la formation de tous les élèves. ».

Article L121-6 du code de l'éducation : « L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. »

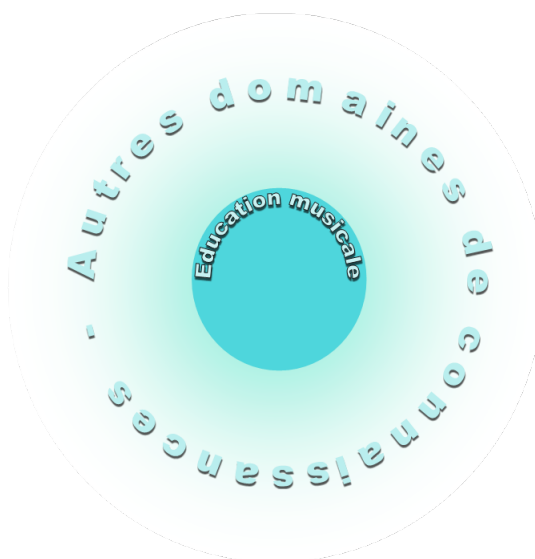
Retrouvez Éduscol sur



S'entendre sur les termes

Cette quête de « porosité » entre les disciplines enseignées, la succession des dispositifs qui en ont émané, comme l'accroissement, en quantité et en qualité, des champs de connaissances embrassés par l'École ont conduit à la multiplication des dénominations génériques de ces approches pédagogiques nouvelles. Transdisciplinarité, pluridisciplinarité, interdisciplinarité sont encore aujourd'hui des termes souvent utilisés de façon indifférenciée alors qu'ils ont des conséquences sur les temps et les pratiques pédagogiques.

- **Transdisciplinarité** : dépassement d'un objet d'étude ou d'un champ du savoir au-delà de ses conceptions dans une discipline ou un groupe de disciplines. Par essence, la transdisciplinarité s'oppose à la division des savoirs et repousse les frontières d'une discipline donnée.



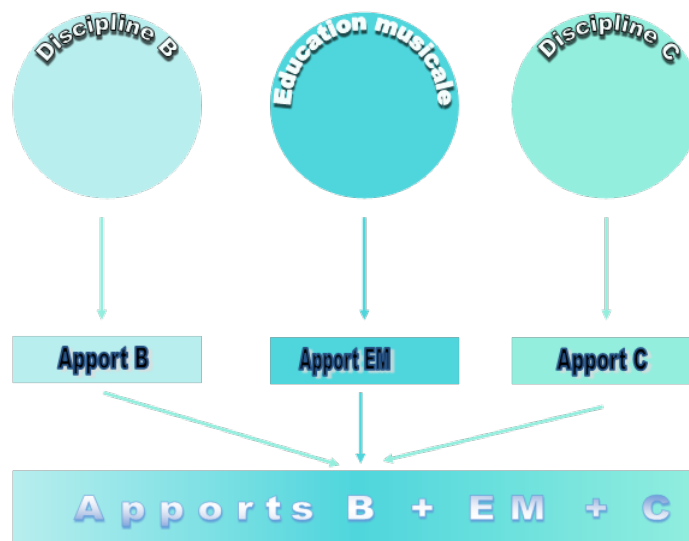
À la seule initiative du professeur d'éducation musicale, l'enseignement disciplinaire dispensé (bleu foncé) s'enrichit de la mobilisation de savoirs relevant d'autres domaines de la connaissance (dégradé bleu clair)

En éducation musicale : c'est une démarche fréquente au cœur de l'enseignement d'éducation musicale lorsque la séquence est portée par une problématique qui, pour être traitée efficacement, doit aller puiser des références dans d'autres disciplines (les autres arts mais aussi la littérature, les sciences, l'histoire politique, la géographie, etc.). Cette pluridisciplinarité portée par le professeur alimente la construction de la quatrième compétence visée par le programme du cycle 4 *Échanger, partager, argumenter et débattre*.

Retrouvez Éduscol sur



- **Pluridisciplinarité** : rencontre de plusieurs disciplines autour d'un thème ou d'une question mis en partage, associant les spécificités (concepts, savoirs, méthodes) de chacune d'entre elles. Cette rencontre en reste cependant au niveau d'une addition de connaissances et de compétences disciplinaires pour résoudre un problème ou approfondir un questionnement. Une démarche de travail isolée reste possible pour chaque domaine associé.



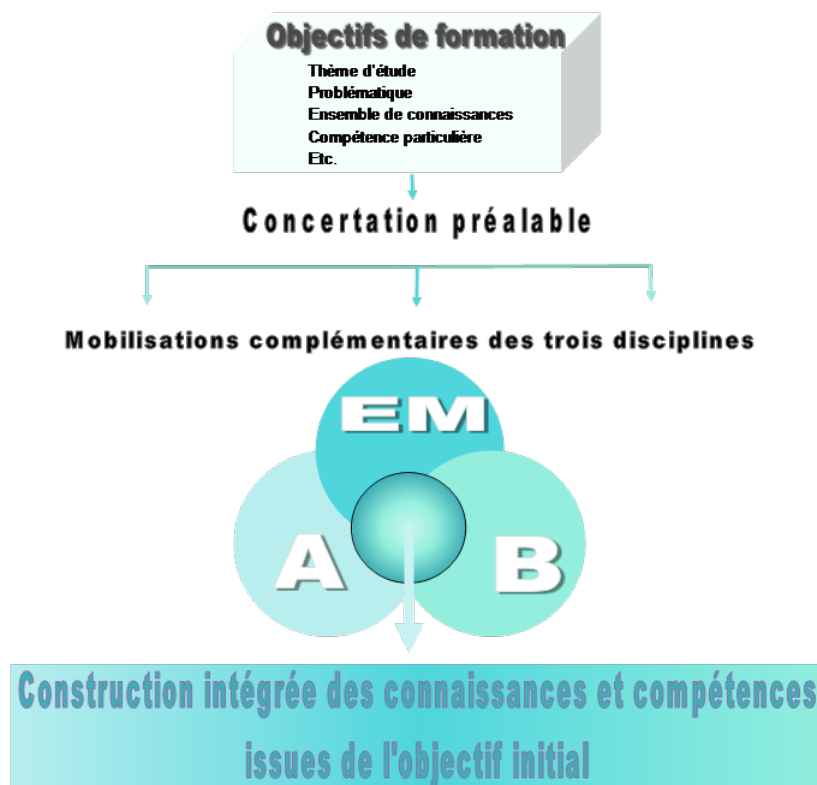
Chaque enseignement dispensé apporte une part de connaissances qui, s'agréant les unes aux autres, visent l'étude d'une thématique – plus souvent qu'une problématique – abordée selon des logiques strictement disciplinaires.

En éducation musicale : qu'il s'agisse de la portée du texte d'une chanson à la base d'un projet musical ou de l'étude d'une œuvre, les connaissances apportées et les réflexions construites débordent volontiers le strict cadre de la musique et de la création artistique. Dès lors, il est fréquent que ces connaissances croisent celles construites parallèlement par une autre discipline. Ainsi n'est-il pas bien difficile de définir en amont d'une séquence une thématique partagée par plusieurs enseignements qui s'engagent alors – seulement... – à la décliner selon leurs logiques propres. Mais elles font alors le pari – bien souvent illusoire – que l'élève saura construire les liens nécessaires pour relier ces différents apports. C'est le risque auquel s'expose l'enseignement de l'histoire des arts s'il n'est pas porté par une solide concertation préalable et partagée au bénéfice de l'étude des thématiques fixées par le programme du cycle 4 mais tout autant des objectifs transversaux qui relèvent du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Retrouvez Éduscol sur



- **Interdisciplinarité** : interaction entre plusieurs disciplines pour travailler un domaine de la connaissance, un fait, un savoir complexe qui – a priori – ne peut être circonscrit à un seul domaine ou un seul champ du savoir scolaire. Elle repose sur un dialogue et un échange de connaissances, d'analyses, de méthodes entre deux ou plusieurs disciplines et entre les professeurs qui en ont la charge. La démarche implique une coopération entre spécialistes dans des temps partagés.



1. Les objectifs de formation sont conjointement circonscrits par les professeurs concernés qui précisent les apports disciplinaires pouvant contribuer à les atteindre.
2. Les disciplines concernées se mobilisent conjointement et de façon articulée.
3. Le travail mené dans un cadre disciplinaire nourrit le travail mené dans les autres et inversement.
4. L'objectif étant atteint, les connaissances et compétences qui en découlent ne relèvent ni de la discipline B, ni de la C, ni de l'EM. Elles irriguent en retour chaque parcours de formation.
5. Elles alimentent la construction du socle commun

En éducation musicale : c'est incontestablement la démarche pédagogique la plus vertueuse pour les apprentissages des élèves, pour le sens qu'ils y trouvent et la motivation qui peut en découler. C'est bien cette approche qui sous-tend la mise en œuvre des EPI, enseignements pratiques interdisciplinaires : définition concertée des objectifs de formation dans le cadre d'une des huit thématiques, apports articulés et parallèles des différents enseignements concernés, interaction permanentes des démarches pédagogiques pouvant amener des co-interventions. Et notons que, pour les professeurs d'éducation musicale impliqués de longue date dans la réalisation de projets relevant de l'EAC et construit en partenariat avec des acteurs culturels de différentes origines, cette démarche interdisciplinaire interne à une équipe pédagogique rejoint celle qui préside à l'élaboration puis la mise en œuvre d'un projet partenarial.

Retrouvez Éduscol sur



Des difficultés à identifier pour mieux les surmonter

Les éclairages précédents permettent de mesurer les incontestables difficultés que les professeurs doivent surmonter pour mettre en œuvre la démarche pédagogique la plus vertueuse. Elles sont tout d'abord d'inégales importances suivant les démarches envisagées :

- la transdisciplinarité est une affaire interne à la discipline, le professeur gardant la totale liberté pédagogique d'en définir le périmètre dans le cadre du programme d'enseignement et des séquences successives qu'il propose à ses élèves ;
- la pluridisciplinarité est un peu plus exigeante en cela qu'elle demande la définition préalable d'une thématique commune aux disciplines concernées. Mais au-delà, cette démarche rejoint la précédente, le professeur investissant selon sa seule logique disciplinaire l'enseignement dispensé ;
- l'interdisciplinarité est autrement plus exigeante. Si elle repose sur une concertation préalable qui aille au-delà du choix – même précis – d'une thématique d'étude pour préciser exactement les compétences travaillées et la façon dont elles se nourrissent dans les différents cadres disciplinaires, elle repose sur une attention permanente – et donc la prise en compte également permanente – de « ce qui se passe ailleurs » au même moment. Et c'est bien cette posture pédagogique partagée par l'équipe impliquée qui garantit l'intégration des savoirs construits comme la transversalité des compétences développées.

Dès lors, s'engager dans une démarche interdisciplinaire, notamment dans le cadre des EPI, gagne toujours à interroger trois types de critères :

- **la nature des disciplines associées** : cela peut sembler aller de soi mais encore faut-il s'interroger au-delà de représentations hâtives sur la plus ou moins grande proximité des champs disciplinaires et des concepts sous-jacents, sur les méthodes qui prédominent chez les uns et les autres ;
- **le nombre des disciplines associées** : leur multiplicité est un risque qu'il faut appréhender avec exigence. Si tant est que la concertation préalable et continue soit la condition de l'intégration des connaissances et connaissances construites, il sera toujours plus simple de la garantir en associant un petit nombre de disciplines. À deux disciplines, une démarche interdisciplinaire pertinente peut déjà très efficacement s'engager. Et comme le mieux est l'ennemi du bien... ;
- **la culture des équipes** : si l'éducation musicale, forte de l'histoire rappelée supra et de son implication dans les dispositifs successifs dont l'enseignement de l'histoire des arts est l'avatar le plus récent, profite d'une certaine culture de l'interdisciplinarité, pour le moins de la transversalité des approches pédagogiques, il n'en va pas toujours de même des autres enseignements. En outre, les cultures disciplinaires sont incarnées de très diverses manières par les professeurs eux-mêmes. Aussi, réussir une démarche interdisciplinaire suppose, dès qu'elle est envisagée, de s'interroger sur les cultures disciplinaires des enseignements mobilisés, sur les cultures et postures pédagogiques des professeurs sollicités. Lorsque la culture d'une équipe est sinon homogène du moins cohérente, l'exigence de concertation en sera très largement facilitée.

Retrouvez Éduscol sur



L'interdisciplinarité au service du socle commun

Pour nourrir la réflexion sur l'interdisciplinarité et construire la pertinence de sa mise en œuvre, il est fort éclairant de relire avec attention et selon ce prisme, non seulement le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, mais, plus spécifiquement au cycle 4, le texte qui introduit les programmes disciplinaires : *Contributions essentielles des différents enseignements au socle commun*.

Notons tout d'abord qu'il s'agit de « contributions essentielles » car beaucoup d'autres pourraient, dans chaque programme disciplinaire, être identifiées comme contributives à l'atteinte des objectifs du socle. Les quelques mentions des disciplines qui figurent dans ce texte introductif aux programmes du cycle 4 n'y sont qu'à titre d'exemple afin d'ancrer le propos dans la réalité tangible des enseignements. Elles sont très loin d'épuiser les possibles. Si l'on veut bien en faire abstraction, une évidence s'impose : le socle est interdisciplinaire. Dis autrement, il n'est pas pluridisciplinaire (cf. supra), construit par agrégation des apports des différents disciplines, mais il transcende les disciplines, les mobilise toutes selon des géométries diverses au bénéfice des cinq domaines de compétences qui chacun couvre une facette d'un individu éduqué, cultivé et citoyen.

Ce « programme des programmes » est aujourd'hui la finalité de l'action de l'École obligatoire. Dès lors, les disciplines doivent toutes faire preuve de l'humilité nécessaire pour centrer leur action sur les objectifs généraux et souvent transversaux visés par le socle commun pour tous les élèves. Cet objectif supérieur, s'il devient le centre de gravité de chaque enseignement disciplinaire, non seulement n'en sera que plus aisément atteint mais, en retour, renforcera l'identité propre de chaque discipline, sa pertinence comme sa légitimité aux yeux des élèves. C'est cette dynamique vertueuse que le développement de l'interdisciplinarité, aujourd'hui particulièrement portée par les EPI, vise à encourager.

Retrouvez Éduscol sur

